

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée : Musée du Pays d'Ussel

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : 2nd récolement décennal, Hôtel Bonnot de Bay, Chapelle des Pénitents, bureaux de conservation, mairie d'Ussel, 26, Avenue Marmontel

Domaine concerné (domaine de collection) : Catégorie 1 Arts sacrés

Zone du musée : Hôtel Bonnot de Bay, 12 Rue Michelet, Chapelle des Pénitents, Rue Pasteur, bureaux de conservation, 16 Rue Michelet, mairie d'Ussel, 26, Avenue Marmontel

Date de réalisation : 2020-2023

Responsable de la campagne : Melvin Mouton

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

- Trois agents du musée (travail en période hivernale durant la fermeture du musée)
- Utilisation d'un tableur excel et du logiciel Alienorweb associé pour la gestion des collections.

4. Description des champs couverts :

- Arts sacrés

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

- Objets facilement identifiés ; recherche dans les archives pour compléter l'historique des biens
- Campagnes photographiques et de marquage non terminées.
- Mise en place progressive des dossiers d'œuvre et des fiches de récolement

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	349	Dont 12 lots
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	340	Dont 17 lots
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une <u>liste</u>) <ul style="list-style-type: none"> - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**) - Cédé 	29	26 2 0 1
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	349	Dont doubles
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une <u>liste</u>) <ul style="list-style-type: none"> - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation) 	0 6	
Objets nécessitant des compléments d'identification <ul style="list-style-type: none"> - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier 	128 19 15	
État de conservation du bien <ul style="list-style-type: none"> - Bon état - Etat correct - Etat moyen - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration - A traiter 	124 84 28 52 19 16	
Localisation des biens : Exposés dans les	247	

salles	64	
En réserve		
Documentation photographique des biens		
- Argentique	0	
- Format numérique	290	En enlevant les objets à radier et manquants
Existence d'une notice informatisée		
- Dans un outil de gestion des collections	276	Aliénorweb Associé
- Dans un tableur	340	
- À faire	62	

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indécomposables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

Melvin Mouton
d'Ussel

Signature du propriétaire juridique

Christophe Arfeuillère, Maire